Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 064-216402321-20220407-DEL2022_3_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARLEDE-MONDEBAT

SEANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an 2022 et le sept avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Eric LAFONTAN, Maire.

Présents : Desclaux Rémi – Duplantier Isabelle — Lacaze Frédéric - Lafontan Eric - Lalanne Elodie — Rigou Fabrice - Sansous Vincent - Tardy Véronique
Excusés : Dupouy Thierry - Lafontan Sébastien - Maillot Stéphane

Mme Tardy Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 1er avril 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-3-4

Objet : Vote du taux des taxes locales pour l'année 2022

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le **Conseil Municipal**,
- considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 48 317 euros.

Après avoir délibéré,

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

Taxes	Taux de l'année 2021	Taux votés en 2022	Bases 2022	Produits 2022
F.B.	26.94	26.94	142 700	38 443
F.N.B.	33.70	33.70	29 300	9 874
			Total	48 317

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

A Garlède-Mondebat,
Le 12.04.2022
Le Maire,
Eric LAFONTAN

MAIRIE DE GARLEDE-MONDEBAT (Pyrénées-Atlantiques)